⇒ Par internet : ⇒ Par téléphone : ⇒ Sur place : Votre centre des finances publiques, pour obtenir des renseignements et documents fiscaux, effectuer vos

Vos démarches impots.gouv.fr, pour consulter votre situation fiscale, realiser des démarches personnalisées ou payer. Votre centre prélèvement service, pour des questions sur la mensualisation ou le prélèvement :

- courriel : cps.lille@dgfip.finances.gouv.fr

- courrier : centre prélèvement service CS 10001 59868 LILLE CEDEX 9

Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impots (0810 46 76 87)*. Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).

Pour obtenir des réponses plus détaillées :

• sur le paiement de votre impôt : TRES. MORET-SUR-LOING

28 RUE GRANDE BP 10 77815 MORET S/LOING CEDEX

Tél: 01 60 70 51 76 Courriel: t077037@dgfip.finances.gouv.fr

Accueil du public : avec ou sans rendez-vous 8H30-12H30/13H30-16H30VEND16H00

réclamations et déposer vos dossiers fiscaux : à votre choix, à l'un des deux guichets suivants

· sur le montant de votre impôt :

CDIF FONTAINEBLEAU SECT.FONTAINEBLEAU EST

28 RUE D AVON

77305 FONTAINEBLEAU CEDEX

Tél: 01 64 69 45 25 Courriel: cdif.fontainebleau@dgfip.finances.gouv.fr

Accueil du public : LUNDI A VENDREDI DE 8H30 A 12H 13H30 A 16H ET SUR RENDEZ-VOUS

* (coût d'un appel local, à partir d'un poste fixe, depuis la France métropolitaine et les départements d'outre-mer, hors éventuel surcoût de votre opérateur)

TAXES FONCIÈRES 2014 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Commune: 463 A THOMERY Département : 770 SEINE-ET-MARNE

		Commune	Syndicat de communes	Inter- communalité	Département	Taxe spéciale d'équipement ③	Taxe ordures ménagères ①	Total des cotisations	
Propriétés bâties	Taux 2013 Taux 2014	% %	% %	% %	% %	% %	% %		
	Adresse Base Cotisation								
	Adresse Base Cotisation								
Propriétés non bâties Prop	Cotisations 2013 2014					and the second s		The second secon	
	Variation en % ⑦	%	%	%	%	%	%		
		Commune	Syndicat de communes	Inter- communalité	Taxe additionnelle ②	Taxe spéciale d'équipement ③	Chambre d'agriculture		
	Taux 2013 Taux 2014	62,40 % 62,40 %	% %	2,37 % 2,37 %		1,032 % 1,281 %	9,34 % 9,30 %		
	non agricoles Bases terres agricoles	484		1 (1997)	ra dia kaomin <mark>484</mark> kaominina mpikamban Kabupaten mpikamban	484		,	
	Cotisations 2013 2014	299 302		**** **	172 174	5 	45 	eseko sason este	538
	Variation en % ⑦	+1,00 %	. %	0 %	+1,16 %	+20,00 %	0 %		
		Dégrèvements jeunes agriculteurs des propriétés non bâties			Base du forfait forestier ④	Majoration base terrains constructibles. ⑤	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base "Etat" Base "Collectivités"						1	X		
La taxe spéciale d'équipement comprend la TSE Grand Paris pour 3€ Frais de gestion de la fiscalité dire							scalité directe locale ⑥		20
558 × 1/3 = 186, €						Dégrèvement "Habitation principale" ®			
						Dégrèvement JA "Etat"			
Dégrèvements JA "collectivités"							ollectivités" [®]		
Déférence administrative , 770 54 024 027 462 A C W						Montant de vetre impêt			EEO

